

## Conductrice ou conducteur de véhicules lourds



### **Nature du travail\***

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à conduire un véhicule routier ayant une masse nette de plus de trois mille (3000) kilos ou un minibus pour le transport de personnes, de marchandises, de matériaux, et à effectuer toute autre tâche auxiliaire comme le chargement et le déchargement de marchandises, tout en respectant les normes de sécurité existantes.

### **Attributions caractéristiques**

La personne salariée de cette classe d'emplois est affectée à la conduite de l'un des véhicules suivants : camion à benne basculante, camion avec plate-forme recouverte ou non, autobus, minibus et autres types de véhicules comparables; elle doit voir à ce que son véhicule soit propre et en bonne condition de roulement, elle voit au nettoyage, au lavage et au plein d'essence; selon les instructions, elle effectue ou fait effectuer, aux fréquences prévues, les vérifications de son véhicule prescrites par la loi, les règlements et les directives; elle doit rapporter toute défectuosité constatée.

Elle doit tenir un calendrier de route et rédiger, au besoin, des rapports sommaires de certaines activités reliées à l'exécution de son travail. Elle s'assure que le livre de bord et les rapports d'inspection du véhicule y sont conservés.

Elle est affectée occasionnellement à la conduite d'un véhicule plus léger. Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

## **Qualifications requises**

### Connaissances pratiques

Avoir une connaissance du fonctionnement des principaux types de véhicules ci-dessus mentionnés.

Être capable d'utiliser des formulaires de livraison, de réception ou d'expédition.

Avoir des connaissances élémentaires de la mécanique des véhicules lourds et des différents modes d'entretien préventif requis.

### Autre exigence

Être titulaire d'un permis de conduire de la classe appropriée à la classe d'emplois.

*\* La nature du travail, les attributions caractéristiques et les qualifications requises sont issues du [Plan de classification](#).*

## **Taux et échelles de traitement horaire (en dollars)**

Jusqu'au 2016-03-31	2016-04-01 au 2017-03-31	2017-04-01 au 2018-03-31	2018-04-01 au 2019-04-01	à compter du 2019-04-02
20,33	20,63	20,99	21,41	21,44